L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 16 AOUT 1889.

Soirée Musicale.

Nous avons, à plusieurs reprises, parlé à nos lecteurs de Mlle Marie Roubion, professeur de piano, de chant, etc ; et nous sommes heureux d'apprendre que son clientèle a notablement grandi. Ce résultat, dont nous applaudissons à outrance, est la juste récompense du mérite et des efforts de la jeune fille.

Comme beaucoup d'autres professeurs, elle a rencontré bien des difficultés au début ; mais décidée à la lutte, elle ne s'est point laissé gagner par le découragement ; elle a eu confiance dans des lendemains plus heureux. Ces lendemains lui sont venus et lui ont nous donne lieu de croire que la vogue dont elle jouit sera de longue durée. Nous aimons d'autant mieux à entretenir cette espérance que Mlle Roubion a le sentiment familial développé au plus haut degré ; elle aime le travail, l'étude et elle y persiste afin de pouvoir être utile à ceux qu'elle affectionne.

Elle particulièrement aux enfants qu'elle commence non moins et elle sait si bien s'y prendre avec eux, qu'elle s'en fait aimer aussitôt. Les élèves dont elle a la charge ne conspirent jamais l'école buissonnière ; le professeur a le don de se les attacher, de leur faire trouver courtes les heures de leçons.

Ces élèves dont tous les âges additionnés ne produiraient pas un chiffre bien élevé se sont rappelé que leur professeur se nomme Marie, et, par une délicate attention, elles ont voulu que la date du 15 août fut choisie pour une exhibition de leurs aimables petits talents dans une réunion intime.

Donc on avait préparé, nous pourrions presque dire improvisé un programme et hier ce gentil monde se faisait entendre chez leur professeur devant des parents, des amis et quelques invités.

Ce programme—piano, chant, danse, etc.—était fort joliment composé ; juges-en :

Les Grenues, duo chanté par Mlles L. et T. Médus, jumelles de 6 ans ; *Cowper vos silex*, chant par Mlles B. Block, L. Bhib, C. Block, de 7 à 8 ans ; *Les Clochettes*, piano, par Mlle Andrée Jourdan, 6 ans ; *Petit oiseau*, romance, par Mlle Rita Mascaro, 10 ans ; *Dancing on the water*, morceau de piano, par Mlle Sylviane Calongne ; Danse de *Faust*, pas exécuté, en travesti, par Mlle Louise Robert, 7 ans ; *La Caravane*, pour piano, jouée par Mlle Marie Lafitte, 10 ans ; *Valse chantée*, par Mlle Marie Guerra ; Air de *Lucia*, par Mlle Pauline Block ; *Dépêche (Laisser moi!)* chansonnette mexicaine, de Martinez, par Mlle Yonie Calongne ; *Ange du ciel*, un tableau où l'on a remarqué et applaudi la petite Manola Guerra, 3 ans.

Citons encore les noms de Mlles Florence et Librada Carderon, deux sœurs ; Blanche Malay, Jenny Allen, E. M. Blais, Marguerite Vlavant, M. M. Dazet, P. Lebeau et enfin la jeune Raoul Mascaro.

Il ne nous est pas possible de rendre compte, par le menu, de cette gentille fête ; contentons-nous donc d'écrire qu'elle a complètement réussi et qu'elle a été un tout flatteur éloge et des élèves et de leur professeur.

Pour toutes il y a eu des bravos bien mérités et ceux-là ont été particulièrement marqués aussi pour Mlles Andrée Jourdan, Marie Lafitte, Maria Guerra, Yonie Calongne.

Des couronnes de sagesse ont été décernées à Mlles Andrée Jourdan et Mignonne Mascaro.

Soirée charmante, nous le répétons, et qui doit bien la fête des enfants, puisque dans cet intéressant groupe les duègnes ont tout au plus dix ans.

On l'a remarqué à ce groupe de fillettes se mêle un garçon : Raoul Mascaro. Or, puisque les grammairiens—des malapris, n'est ce pas ?—affirment que le masculin domine le féminin, c'est au masculin que nous aurions dû parler ici, et non pas au féminin, comme nous l'avons fait. Aussi devons nous nous en excuser auprès du jeune Raoul Mascaro, qui, nous en sommes certain, a déjà de trop bonnes façons pour ne pas nous pardonner cette licence. Mieux vaut parfois manquer à la syntaxe qu'à la galanterie.

West End.

Nous appelons l'attention sur une annonce du West End, que l'on trouvera à notre première page. Nous n'avons plus à plaider la cause de cet orchestre ; la vogue est décidément avec lui, depuis longtemps, et cette vogue il a bien légitimement conquise. Il la doit à sa composition, au goût artistique dont témoigne le choix des programmes, à un bon ensemble et enfin à la façon dont M. Lenfant conduit.

La saison est fort avancée ; peu de semaines encore et elle prendra fin et cependant il semble que tous ces artistes prodiguent plus encore leurs efforts, afin de se faire écouter et applaudir par ce nombreux public qui si souvent prend rendez-vous autour du Pavillon.

C'est ainsi qu'on prépare à ce public deux soirées toutes spéciales, celle de demain, celle de dimanche. Pour ces deux concerts les numéros du programme, en trois ou quatre parties, seront presque tous empruntés au répertoire même de l'opéra, c'est-à-dire celui avec lequel la foule est le mieux familiarisé, et auquel elle revient toujours le plus volontiers.

On verra, en consultant l'annonce, que plusieurs solos seront joués par M. Armand Veasey, jeune cornetiste instrumentiste, élève d'un éminent professeur, trop vite enlevé, M. George Sontag.

L'étude a déjà valu d'excellents résultats à M. Veasey ; il a des qualités précieuses que nous aimons à reconnaître, qui se développeront vite, s'accentueront mieux encore, qu'il persévère dans le travail sérieux. Ce travail continu il le doit au succès déjà obtenu et à sa très heureuse organisation.

L'instrumentiste surtout doit être sans cesse à l'étude ; en cela les haltes seraient fatales.

Il en est un peu de l'artiste comme du juif légendaire ; comme à Ahasvérus, une voix persuasive, celle de l'Art, lui crie : Marche !

Ce soir, concert avec programme nouveau.

DAMAS GAYAUT.—Nos lecteurs connaissent ce nom, que nous prenons plaisir, une fois de plus, à leur recommander. Et comment ne le ferions-nous pas ? En effet M. Damas Gayaut, le pâtissier si avantageusement connu du cœur Bourgogne et Ursulines, nous portait lui-même, tout à l'heure, un de ces gâteaux qu'il sait si bien composer et parer.

Celui-là est trop réussi, nous l'avons trop sous les yeux et sous la dent pour ne pas reconnaître que c'est bien véritablement mercoeau de gourmet. Aussi délicat de goût, que coquet d'apparence.

Donc nous vous engageons à vous adresser à cet artiste en gourmandise ; il vous servira excellemment et aux prix les plus modiques. Nous lui renouvelons nos remerciements.

TO-KALON.—Nous avons renouvelé connaissance, hier, avec cette excellente marque californienne dont M. P. Forget, rue Royale, près St-Pierre, est ici le seul agent.

La connaissance est de celles qu'il faut décidément cultiver, et nous faisons une fête de plus aux compliments et à l'agent—M. Forget, et à M. Crabb, l'heureux possesseur d'un des plus riches vignobles de la Californie.

Elle marche très rapidement dans ce vaste pays, un climat béni. Ses progrès dans la fabrication des vins, des liqueurs de toutes sortes, sont surprenants, et elle se prépare un splendide avenir, nous en rapport, à en juger par le tonnel.

Visitez le cellier de M. P. Forget, dégustez les diverses qualités de vins qu'il débite, et, à coup sûr, vous ne sortirez point de chez lui bredouille. Il y a là de la variété dans le bon, le très bon, et ses prix sont vraiment à la portée des bourses les plus modestes.

CORRECTIONS.—Au troisième alinéa de notre article d'hier sur le "Théâtre de l'Opéra", lire à la quatrième ligne, au lieu de ce qui a été publié : "Et les moins sont du plus vif éclat, de grande vogue, dans le répertoire élevé."

Deux lignes plus bas, au lieu du mot : "intimes", lire : "alitiés."

Enfin, à la 24me alinéa on lit : "L'Opéra de la Nouvelle-Orléans est comme une forteresse, pendant un moment, et que l'on a relancé." Nous avions écrit : "et que l'on a renoncé."

Le petit Gustave, du Gustave Carlier, a cassé de un pouce pour la dame de pique, a dû se rendre à la campagne, chez son père, des émotions du baccarat.

Mardi jour, il n'arrête devant un magasin qui travaillait dans un pré :

—Que fais-tu là, mon vieux Thomas ?

—Vous le voyez bien, je coupe de l'herbe.

—Mais vous-même, monsieur Gustave, pourquoi vous mangeriez vos vertes prairies, ce que vous faites à Paris.

—Le bêtise chaque que toi, mon bon Thomas.

—Vous vous moquez.

—Absolument non. Je coupe de l'herbe comme j'ai de l'argent.

PEERLESS STEEL Les meilleures

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 16 août 1889.
Indications pour la Louisiane : Pluie locale, plus légèrement doux, la température variera peu.

Température en 24 heures.
Thermomètre de R. & L. Clapham, Opticiens, No 149 rue du Canal.
Heure Américaine et Barome.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	82	28
Midi	86	30
3 P. M.	86	30
6 P. M.	80	27

Vendeurs inscrites au bureau de l'enregistrement des aliénations :

Mlle D. M. Oliver à L. Kohlman, un terrain borné par les rues Homer, Monroe, Franklin et Jackson, $250.

A. Holmes à C. G. Babentisch, un terrain borné par les rues Bagatelle, Villard, Urquhart et Union, $500.

E. Garnier à E. Rixmers, un terrain borné par les rues St-Bernard, Robertson, Claiborne et Carole Claiborne, $3,850.

Mme Wm. J. Behan au Eureka Homestead Society, un terrain borné par les rues Dryades, St-André, Baronne et Félicité, $5,000.

Cour Civile.—Les successions de Justin Lacoste, Vve Marie D. Stewart et John S. Holmes sont ouvertes.

Joséphine King contre John Grant pour obtenir une saisie.

John J. Grant contre Thos. J. Raymond pour obtenir un ordre de séquestration.

Mme M. Ducros, épouse, contre le N. O. Stock Exchange pour faire arrêter le paiement de $1050 à O. J. Paul.

John L. Klausman contre Lawrence Andrews pour $1,000.

Frederick Stephens contre N. S. Smith pour $3,000.

K. J. Lyons contre Peter A. Cummings pour $200.

Cour Criminelle.—Dick Hevren, voies de fait, 1 mois de prison.

Clara Simpson, voies de fait, $10 ou 10 jours.

Enquête du coroner.—L'enquête du coroner au sujet de Stephen Springer, mort le 6 août pendant la bagarre avec les laitiers a été faite hier soir à 7 heures par le Dr P. E. Archinard.

Le 1er témoin appelé est Mme Louise Condonnal qui déclare ne rien connaître de l'affaire.

L'agent John Keller raconte comment ayant été requis avec deux autres agents, Cenance et Schultz, d'accompagner les employés des fourrières, ils ont entendu le son d'une trompe en arrivant à la rue Barthélemy. Là, les employés des fourrières ayant aperçu des bestiaux rue Louise s'en emparèrent. Ils allaient les emmener à la fourrière et déjà avaient fait 3 lots, lorsqu'un petit individu au regard louche s'approcha et lui cria : Où allez vous avec ce bétail ?

Les employés répondirent qu'ils l'emmenaient en fourrière. Et le petit individu de répondre : "Je veux être damné si vous croyez y arriver si facilement, vous avez avec trois agents." Il nous suivit et je le pris de s'éloigner. Il me répondit d'aller au diable et de baiser.... Je lui répétai mon ordre et il fit la même réponse.

Je saisis alors de l'autre côté de la rue et l'arrêtai ; mais au même moment apparut à l'encoignure une bande de 40 individus et Cenance et Schultz vinrent à mon secours. Springer s'écria : "Qu'allez-vous faire de cet homme ?" Je répondis : "Je l'emmène en prison." Springer renversa alors l'officier Schultz d'un coup de poing. Schultz se releva et fut de nouveau renversé.

Taudis qu'il était à terre, tous cherchèrent à tirer son revolver de sa poche et tinrent par y réussir, mais le coup partit. A ce moment Springer, Schultz et quelques autres tenaient l'arme. La foule criait : "Tuez-le, tuez le !" Lorsque le coup fut parti, Springer prit le revolver, et comme Schultz s'enfuyait, il tira quatre coups sur lui. Pendant ce temps le reste de la bande avait enlevé les menottes à notre prisonnier et l'avait délivré. Springer tomba contre une clôture en criant : "Je suis blessé !" J'appelai alors la voiture d'ambulance. Geo. Springer, frère du défunt, ne sait rien de l'affaire.

Paul A. Daverede en ignore aussi les détails. C'est moi, dit-il, qui ai ramassé le revolver et l'ai remis au frère du défunt.

Chas Bérard ne connaît que peu de chose. J'étais couché, dit-il, lorsque j'entendis un coup de revolver et un individu qui criait: "Je meurs ! je meurs!" Je me levai et vis au dehors un individu sissant au pied de ma clôture. C'était Stephen Springer.

Fred. Pascal, coileur, dit avoir vu un agent arrêter Justin Lerouge. Ayant, dit-il, vainement essayé de lui passer les menottes, il appela deux autres agents qui vinrent à son secours, lorsque survint Springer, qui dit à l'agent de laisser aller le prisonnier.

Aussitôt ils en vinrent aux mains, l'agent jeta Springer contre la clôture et les employés des fourrières crièrent : "Tuez-le, tuez le." L'agent tira son revolver et fit feu sur Springer qui, après l'avoir renversé, lui arracha son revolver. Comme l'agent s'enfuyait, il tira sur lui quatre coups et tomba en criant qu'il se mourait.

Jos. Wiggi, employé des fourrières a entendu un son de corne en arrivant près de la rue Mazant. Bientôt après, ayant aperçu du bétail, ils s'en emparèrent et comme ils l'emmenaient ils furent rencontrés par un petit individu qui leur demanda où ils allaient avec ces bestiaux. Ici le témoignage corrobore celui de l'agent Keller.

Le caporal Hahn, du 5me precinct a apporté le revolver au poste. De l'affaire, il ne connaît rien, mais il a accompagné le juge Dreux à l'hôpital afin de demander à Springer s'il reconnaissait Schultz comme étant l'homme qui l'avait blessé. Il se retourna dans son lit et dit que ce n'était pas lui (Schultz). Springer paraissait avoir son bon sens.

L'agent Cenance et l'employé des fourrières, F. Schoffer, corroborent le témoignage de l'agent Keller.

Philippe Sincoby, âgé de 9 ans, a vu l'agent flapper deux coups derrière la tête de Springer, tirer son revolver, l'appliquer sur sa poitrine et faire feu. Alors Springer s'est emparé de l'arme, a tiré quatre fois sur l'agent qui fuyait et est tombé. C'est alors que la foule a accouru. Quand le premier coup a été tiré il n'y avait que trois ou quatre personnes autour de l'agent. Il a vu celui-ci tirer son revolver de sa poche de derrière.

John Cady déclare que les employés des fourrières insultaient les habitants sur leur passage, et les agents qui suivaient disaient : "Emmenez tout en fourrière, bêtes et gens !" Je demandai, dit le témoin, aux agents s'ils connaissaient des vaches. Ils me répondirent affirmativement, et je leur fis remarquer que s'ils croyaient cela, il se pourrait qu'ils eussent plus de peine avec les gens qu'avec les bêtes. Un employé des fourrières répondit qu'on emmènerait tout le monde. Les choses s'enveninèrent, on ne tarda pas à en venir aux coups.

Le témoin raconte la lutte entre Springer et l'agent. Il déclare que celui-ci tenait la poignée du revolver et que Springer tenait le canon. Il était (le témoin) mêlé à la lutte et s'efforçait de diriger le canon à terre lorsqu'après avoir tiré, l'agent prit la fuite et Springer lui arracha (au témoin) le revolver et tira à 25 pas un premier coup sur l'agent, puis un second à 30 pas environ, et enfin un troisième, puis un employé des fourrières qui passait à cheval lui ayant tiré un coup en passant, il (Springer) tira son quatrième coup sur lui à une distance de 18 pieds, et après avoir marché à une distance de 40 pieds, il tombe à la renverse en criant qu'il était blessé.

La se sont arrêtés les témoignages et le jury, composé de MM. Hy S. Coerns, S. D. Fortier, O. D. Jolly, E. Deshpre et H. L. Block n'ayant pu décider par le témoignage à qui incombait la responsabilité du meurtre de Springer, a déclaré qu'il avait succombé à une hémorrhagie interne causée par un coup de revolver.

L'ordonnance 3388. — Ainsi qu'il avait été annoncé, la police a commencé hier à faire observer l'ordonnance 3388, qui défend de passer rue Baronne avec des véhicules pesants et sans ressorts. Trois conducteurs ont été arrêtés et condamnés chacun à $10 ou 20 jours.

D'autres arrestations auraient été certainement opérées, si le maire n'est prié les agents d'avertir d'abord chaque délinquant en inscrivant le numéro de sa voiture et l'arrêter que les récidivistes, afin que tous les intéressés se trouvent bien avertis et ne soient pas pris à l'improviste.

Faux en écritures.—Hier à midi et demi, les agents cet arrêté consignant Tonlesse et Kompertz, J. W. Van Hoeke, Jno. Hoggel et Chas. Vignes, trois individus qui se servaient de M. signature de la maison Vignes, Pépin & Hoeck, pour abuser de la confiance des commerçants et de faire livrer des marchandises.

Parmi ceux qui ont été pris sont MM. L. L. Lopez & Cie., Finley & Brunswig et Philippe Tranggen.

Chas. Vignes est le fils de M. Vignes, membre de la maison Vignes, Pépin & Hoeck, dont la signature a servi aux faussaires.

Chute.—Hier soir à 6 heures 15 Mme Hall qui habite rue Orléans No. 71 est tombée dans une condition où a reçu des lésions internes qui ont nécessité son transport à l'hôpital.

Vols.—Le juge Dreux a mis hier matin sous caution deux femmes de mauvaise vie, accusées du vol de $20 par Ed. Burgess, qui leur avait rendu visite rue des Remparts, No 143.

Le juge a aussi condamné à $5 ou vingt jours un Italien au nom de Frank Armlanto, qui avait été pris en flagrant délit de vol d'un sac de passage de bagage.

M. L. P. Renaud, qui habite rue Calliope No 135, ayant constaté la disparition d'argenterie, d'outils et de diverses objets, a porté plainte à la police, lui désignant Louise Porter, en servante, sur qui un soupçon s'étaient immédiatement porté.

Une partie des objets a été retrouvée chez un brocanteur de la rue Julie, qui a reconnu Louise Porter comme étant la personne à qui il les avait achetés. Elle a été arrêtée et envoyée au prison faute d'avoir pu fournir caution.

Bureau de Santé.—Le Bureau de Santé a tenu hier soir son meeting mensuel. Étaient présents: MM. F. Wilkinson, Dr Salomon, docteurs Kolb, Kennedy et MM. Kohn et Gesche, l'inspecteur sanitaire en chef Dr Blanc et l'avocat Col. Zacharie.

Le secrétaire a soumis comme suit son rapport relatif aux finances pour le mois de juillet :

Balance en main au 1er juillet	$11,523 01
Recettes	6,392 18
Total	17,915 19
Dépenses	5,424 04
Balance au 1er août	$12,491 15

Le rapport du comité des abattoirs a été lu et les recommandations au sujet des améliorations approuvée.

Lecture du rapport du Dr Howard Smith sur l'Asile Que Centrale.

Rapport du Dr Blanc, contenant la statistique du mois de juillet—4691 inspections ; 24 maisons infectées par des maladies contagieuses, la scarlatine et la diphtérie ; 39 appartements désinfectés ; 190 échantillons de lait inspectés, dont 16 au-dessous de la moyenne ; 11 condamnations par les recorders.

Incendie.—Hier, à 2 heures 30, le feu a détruit un hangar évalué à $100, sur le derrière des No 448 et 450 de la rue Melpomène. Un nommé James Wallace, qui l'habitait, a perdu son linge et une armoire qui le contenait.

Paragraphes.—Thos E. Meehan, le secrétaire de la compagnie de pompiers Pélican No. 1, accusé de détournement de $533 90 a comparu devant le recorder Smith qui a renvoyé l'affaire devant la cour criminelle. Depuis que l'accusation a été portée des amis de l'accusé ont fourni la somme à la compagnie a consenti à abandonner les poursuites, mais le juge n'a pas voulu faire droit à sa demande, disant que la cour criminelle est seule compétente en la matière.

—Un nommé Jos Kemp, âgé de 21 ans, a été frappé par la foudre sur le quai au pied de la rue Bourbon. Il a été promptement ranimé.

—Des malfoiteurs ont pénétré chez M. Gus Guel, rue Camp près Antoine, et après avoir bouleversé la maison de fond en comble et avoir festiné, sont partis en emportant diverses choses d'une valeur relativement peu considérable.

—Le wagon de police, pour la construction duquel une souscription avait été faite parmi les habitants d'Algiers, est terminé et a commencé son service.

LE NOUVEAU MATÉRIEL D'ARTILLERIE EN FRANCE.—La visite faite, au Havre, par M. de Freycinet, clôt la période d'essai pour le nouveau matériel d'artillerie chargé de la défense des batteries détachées autour des grandes places de l'est et du sud-est.

L'affût-true du lieutenant-colonel Peigné et les voies ferrées du capitaine Pécchot sont définitivement adoptés par le conseil supérieur de la guerre.

C'est la défense des places rendue mobile et mise à l'abri des coups de l'adversaire, tout en disposant des pièces les plus puissantes pour atteindre les batteries d'attaque.

D'après les prévisions, la transformation de l'armement à Toul, Verdun, Saint-Michel, Nancy, Epinal, Belfort, Grenoble et Nice pourra être assez avancé au printemps de 1890. Mais l'industrie privée devra prêter un concours très large pour la construction des affûts-trucs et des chemins de fer à voie étroite.

Couronne.—Cercle en or, enrichi de pierres précieuses, que l'on fixe sur le front des souverains et des rois à l'aide de fortes épingles ; on ne voit que les pierres précieuses.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché du Pain et Nouvelles.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Porte de la Cie de Pompe No 23.
15 Peste de la Cie de Pompe No 23.
16 Peste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasins et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Celiste.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Peste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Peste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Rues et Magasins.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annunciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Peste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Peste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delerdt
56 Calliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt de L. & M. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Peste de la Cie de Pompe No 19, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Peste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Mire et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Peste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Touleuse.
146 Peste H. & L. Co. No 4, Bienville.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Jean Ange.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des eaux, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Peste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tricou et Royale.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tricou et Dauphine.
235 Peste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prieur de Pauvres.
241 Peste de la Cie de Pompe No 2, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Gaz, Français.
244 Peste de la Cie de Pompe No 8, Esplanade.
252 Marigny et Bartélémy.
253 Peste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Esplanade et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Lafayette et White.
413 Remparts et Esplanade
414 Peste et Duplanty.
415 Bienville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
417 Pyrsse à coton et Levée.
424 Marché Washington.
425 Tonlon et Remparts.
512 Peste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
513 Dauphine et Indépendance.
514 Station des eaux, Fabourg.
515 Gouvernement Etats-Unis.
516 Bayous et Dauphine.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

L'affaire Boulanger.—Les ministres convoqués à l'unanimité pour M. Wadd-ington.

Paris, 15 août—Lamentence prononcée hier par la haute cour du sénat contre le général Boulanger, le comte Dillon et M. Henri Rochefort n'a suscité aucune excitation à Paris.

Jusqu'ici, la plus grande tranquillité y règne.

Les journaux républicains sont convaincus que l'opinion publique maintiens le décret de la cour.

Les journaux conservateurs et boulangistes, d'autre part, ont la confiance qu'aux élections qui auront lieu au mois d'octobre, en France, pour les membres de la Chambre des Députés, la nation déclarera qu'elle n'approuve pas le verdict.

On prétend que M. Weddington, ambassadeur de France en Angleterre, a reçu pour instruction de sonder le gouvernement anglais sur la question relative à l'extradition du général Boulanger, du comte Dillon et de M. Henri Rochefort. (Nous pensons que cette dernière nouvelle veut confirmation ; nous hésitons à y croire).

Assemblée du parti Bonapartiste.

Paris, 15 août.—Le parti bonapartiste a eu une grande assemblée ce soir à laquelle mille personnes ont pris part. Chaque fois que les orateurs prononçaient le nom du général Boulanger des applaudissements frénétiques de tous côtés.

Mort de l'archevêque de Bordeaux.

Bordeaux, 15 août—L'archevêque de Bordeaux est mort.

Chambre des Communes.

Londres, 15 août—Aujourd'hui à la Chambre des Communes M. Sexton a demandé au secrétaire Matthews s'il avait permis aux fonctionnaires de la Poste, d'ouvrir les lettres venant d'Amérique adressées à M. Parnell par sa mère, ainsi que celles du Président Harrison au lord maire de Dublin.

Le Secrétaire a répondu que rien ne pouvait faire supposer que ces lettres aient été ouvertes dans les bureaux de la Poste, et qu'il n'avait jamais entendu pareille chose. Si ces lettres ont été ouvertes il n'en a jamais eu connaissance.

On fait une enquête en ce moment au sujet de la réponse lettre du Président des Etats-Unis adressée au Lord maire de Dublin.

Le secrétaire Matthews.

Londres, 15 août—Tout le temps du secrétaire Matthews est absorbé par l'affaire Maybrick. Il reçoit des lettres nombreuses à ce sujet.

La les marchale à Crète.

Londres, 15 août.—Une dépêche de Crète dit que Chakir Pasha, le gouverneur, a proclamé la loi martiale.

Croisière d'amusement

Zanzibar, 15 août.—Les résidents européens lui craignent que des émeutes n'éclatent lorsque les musulmans célébreront leur nouvel an le 28 août. De là une situation quelque peu troublée.

Une rixe a eu lieu hier soir entre des indiens et des musulmans. Ce sont ces derniers qui l'ont commencé l'attaque. Les indiens sont frappés de bâtons. Les mineurs musulmans ont été arrêtés et emprisonnés.

Le Prince Bismarck.

Berlin, 15 août—Le Prince Bismarck a eu une entrevue aujourd'hui avec le Comte Kalnoky et s'est entretenu longuement avec l'empereur François-Joseph.

Mort de Mme Arvedo.

Havane, 15 août—Mme Arvedo, femme de directeur en chef du journal *Diario de la Marina*, vient de mourir. Elle laisse un grand cercle d'amis dans la haute société de la Havane.

L'affaire Maybrick.

New York, 15 août.—Une dépêche *spéciale* de Norfolk, Vic., au journal *World*, dit :

"Une dame bien connue en cette ville Mme Mary Hagwood, est allée aujourd'hui devant un notaire, et a attesté sous serment le fait surprenant au sujet de feu James Maybrick, dont la femme est maintenant nous le sait, d'une sentence de mort à Liverpool, pour avoir empoisonné, allégue-t-on, son mari.

Malgré la mauvaise réputation de cette femme, sous le rapport de la véracité, elle est intacte, et son affidavit sera accompagné de lettres de plusieurs des hommes les plus respectables de Norfolk, attestant la foi à la déclaration de Mme Haywood est ainsi conçue :

"Qu'il soit connu de tous, par le présent, que moi, Mary Hogwood, résidant dans la ville de Norfolk, Vic, je déclare sous bénéfice du serment que je connaissais feu James Maybrick depuis trois années, et que jusqu'à l'époque de son mariage, il venait chez moi lorsqu'il était à Norfolk, au moins deux ou trois fois par semaine, et que je l'ai vu fréquemment dans des dispositions d'esprit dérangée et se livrant à diverses fantaisies.

C'était chez lui une habitude de prendre de l'arsenic deux ou trois fois dans une après-midi. Il disait toujours, avant d'en prendre : "Eh bien, je vais avaler ma dose de l'après-midi." Il tirait alors de sa poche une petite fiole, dans laquelle il avait son arsenic ; il en mettait une faible quantité sur sa langue et buvait ensuite un peu de vin pour faire glisser l'arsenic.

De reste, il en prenait si souvent, que je craignais, parfois qu'il ne mourût subitement chez moi, et je me disais qu'un de ces jours pourrait bien alors être soupçonné de l'avoir tué.

Quand il était ivre, M. Maybrick versait l'arsenic dans le creux de sa main qu'il léchait.

Je l'ai souvent mis sur ses gardes, et lui ai connaître de ne pas se livrer à cet abus, mais il répondait :

"Oh je suis habitué à cela ; cela ne me fera pas de mal."

Une des fioles dans lesquelles il mettait le médicament a été laissée à ma garde par lui, lors de ses dernières visite ici ; et je serais très heureux de la remettre aux autorités, et elle peut-être de quelque utilité.

"Je suis très souffrante depuis longtemps ; à un tel point que je ne limite presque pas les journaux ; de sorte que je n'étais pas au courant du mariage allégué de Mme Maybrick. Mais, maintenant que M. Maybrick avait coutume de prendre de l'arsenic, je n'ai pas été surprise d'apprendre sa mort, et je ne crois pas que Mme Maybrick ait été, en aucune façon, la cause de cette mort, connaissant cette habitude de l'usage de l'arsenic par son mari.

"MARY HAGWOOD."

La déclaration ci-dessus a été faite en présence de J. A. Dalby et de Barney Khan—celui-ci a tenu un grand magasin de dry goods rue Main.

La fiole dont parle Mme Hagwood dans sa déclaration, est une longue fiole homopopathique, et sera envoyée demain au département d'Etat.

New York, 15 août—Mère de Mme Maybrick, qui se trouve à New York, a reçu aujourd'hui une lettre de Florent Alfred Monk, de Londres, dans laquelle on lui dit que l'on a vu dans Jack Yapp, qui répond exactement à la description faite de la dame Yapp qui a été le principal témoin contre l'accusée, a été obligé de quitter Montréal il y a environ trois ans sous la menace de poursuites à une accusation de parjure.

A cette époque, un individu du nom de M. Smith a demandé une séparation de corps et de biens de sa femme.

Mme Yapp a été aussi le principal témoin de M. Smith et a donné un témoignage terrible contre la femme de ce dernier.

Il a été prouvé cependant que la mal-traitance de Smith et Mme Yapp, assistée de Smith, complotaient à ternir la réputation de la femme de celui-ci et pouvoir l'adultère.

Après ce procès Mme Yapp a quitté subitement Montréal.

A cette époque elle était âgée d'environ 40 ans et était mariée. M. Dudley M. Holman, l'un des rédacteurs de l'*Morning Herald*, de Portland, Maine, a envoyé une lettre dans laquelle il déclare que Mme Maybrick a résidé à Portland et qu'elle était respectée de tous ceux qui la connaissaient.

Il désire que l'on fasse une pétition ainsi que par les principaux citoyens de Portland et que celle-ci soit envoyée à M. Blaine, et lui demandant de s'intéresser à cette affaire. Il poursuit le monde entier. Un grand bruit a été fait, et qui naîtra aujourd'hui d'Angleterre sur le steamer Teutonic et qui était prêt quand le juge Stephens a fait un change en jurés, déclare que de Kate Chapman et Alice Angleterre il a flagrant délit de parjure. Angleterre lui a dit : "Je n'ai jamais entendu une réponse au juré de parti pris contre l'accusée comme celle du juge Stephens, et cela dans toute ma carrière en barreau.

"Les avocats de Mme Maybrick ne pouvaient même pas obtenir la parole, faire objection à la charge du juge. Il a été prêt Mme Maybrick après le verdict du jury et elle n'a insulté la plus grande pitié. En ma vie, je ne l'ai vu, elle n'est crite : "Je n'ai pas commis cet acte infâme ; ma fille je l'admets, en me donnant à un homme qui avait sur moi une influence surnaturelle."

"Cet oubli de mes devoirs est ma seule faute. J'aurais préféré mourir sur l'heure que de toucher à un seul cheveux de la tête de mon mari."

Mme Maybrick a été condamnée à mort par le jury,